

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (10) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etaient absents représentés (5) :

M. Bruno BRETAUD pouvoir à M. Roger AUPETIT
M. Jean- Charles CARRÉ pouvoir à M. Didier GUILBAULT
M. Jean- Michel CASSAGNE pouvoir à M. Thierry BENOIST
M. Marc LETANNEAUX pouvoir à Mme Véronique SANTERRE
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur les comptes-rendus du 15 Mars 2018 et du 12 Avril 2018.

En l'absence de remarque, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- SIEIL : Modification des statuts
- CCCVL : Convention de mutualisation du service de la Police Municipale

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces deux points.

1. Subventions 2018 : Associations - 037 210 022/2018 :

La subvention accordée à l'Association des Anciens Combattants a été augmentée de 50 €, repas de la Présidente jour du 08 Mai.

Augmentation de 100 € accordée à l'association Ecole Intercommunale de Football à la demande du conseil.

Le Conseil municipal prend acte du peu de motivation et du manque de participation des différentes associations pour le 14 Juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2018
Les Bénédictins en fête	610 €
Chorale des Baladins des Bords de l'Indre	80 €
Association des Anciens Combattants	450 €
APE « Trivillage »	200 €

Ecole intercommunale de Football	800 €
Amicale des Chasseurs (M. BENOIST, M. CARRE, M. LETANNEAUX membres de l'association, ne prennent pas part au vote)	300 €
Comice du Monde rural (0,10 par habit)	87.60 €
Rallye du Chinonais (M. CARRE membre de l'association ne prend pas part au vote)	300 €
Association Arc en Ciel	50 €
Entente Sportive Saint Benoit	1 825 €

2. Subvention : transport scolaire, élèves de SAINT BENOIT LA FORET fréquentant les écoles du RPI - 037 210 023/2018 :

Considérant que la Région a pris la compétence du transport scolaire et le fait que les familles doivent dorénavant régler la somme de 25 € pour les frais de dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'attribuer :
 - aux parents d'élèves de SAINT BENOIT LA FORET fréquentant les écoles du RPI une subvention de 25 € par élève, représentant les frais d'inscription de l'année en cours, sous réserve de l'acquiescement des dits frais de dossier et des factures de cantine de l'année scolaire en cours.
- AUTORISE le maire à mandater les subventions,
- DIT que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au budget 2018 – article 6745.

3. Convention occupation domaine public « JD COIFF » - 037 210 024/2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par M. DELORY Jérémie, demeurant 7, Rue des Mimosas 37110 - MONTHODON, afin d'obtenir, 2 jours par mois, un emplacement sur la commune en vue d'un service de salon de coiffure barbier ambulancier, sous l'enseigne "JD COIFF".

Vu la possibilité de mettre à disposition un espace public, place de l'Eglise, et considérant que ce service présente un intérêt communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- . D'ACCEPTER la mise à disposition, 2 jours par mois, d'un emplacement public, place de l'Eglise, pour l'installation d'un commerce ambulancier de type service salon de coiffure barbier au nom de M. DELORY Jérémie, demeurant 7, Rue des Mimosas 37110 - MONTHODON et sous l'enseigne "JD COIFF",
- . D'INSTAURER une redevance annuelle d'occupation du domaine public,
- . DE FIXER son montant annuel à 80 €, redevance mise en recouvrement, chaque année, au 1^{er} Juillet.
- . D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

4. Bail logement école - 037 210 025/2018 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme MARIE Pauline Institutrice, recherchant un logement sur la commune, notre commune dispose d'un local à l'école, suite à la suppression des TAP.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le projet de contrat de bail à signer avec Mme MARIE Pauline et M. COURRAUD Alexis.

Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord des futurs locataires, seraient les suivantes : loyer mensuel de 470 € (T.T.C.) Loyer : 450 €, Eau : 20 €. Ce contrat de bail débiterait le 13 Août 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le projet de contrat de bail à conclure avec Mme MARIE Pauline et M. COURRAUD Alexis, qui prendra effet à compter du 13 Août 2018 pour un loyer mensuel de 470 € TTC (Loyer : 450 €, Eau : 20 €),

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

5. CCCVL : Convention fourrière communautaire - 037 210 026/2018 :

Par délibération en date du 15 Septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'établissement d'une convention avec la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire dans le cadre de l'organisation de la fourrière communautaire et la gestion des animaux errants.

Cette convention définit les prestations de chacun entre la CCCVL et les mairies membres.

Afin de définir au mieux les prestations de chacun, il a été décidé de réviser l'organisation de la fourrière communautaire et de la gestion des animaux errants capturés sur le territoire communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention relative à la fourrière communautaire qui est proposée par la CCCVL,

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. Recensement population : Désignation d'un coordonnateur et nomination d'un agent recenseur - 037 210 027/2018 :

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2019 les opérations du recensement de la population,

Qu'à ce titre il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête, et de nommer un agent recenseur et de fixer leur rémunération.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,

- de nommer un agent recenseur pour la période comprise entre le 17 Janvier 2019 et le 16 Février 2019,

- de fixer la rémunération de l'agent recenseur : paiement des heures complémentaires effectuées, et remboursement des frais kilométriques.

7. SIEIL : Modifications des statuts - 037 210 028/2018 :

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 27 Mars 2018 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence suivante :

- Eclairage public,

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vu les statuts du SIEIL,
- Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 27 Mars 2018,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre du 13 Octobre 2017 approuvant leur adhésion à la compétence d'éclairage public à compter du 1^{er} Janvier 2018,
- Approuve l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence Eclairage public.

8. CCCVL : Convention de mutualisation du service de la Police Municipale - 037 210 029/2018 :

Considérant que depuis 2008, les communes de CHINON, SAINT BENOIT LA FORET et RIVIERE ont décidé de mutualiser les missions du service de Police Municipale de CHINON par une mise à disposition ponctuelle,

Considérant que depuis 2016 les Communes d'AVOINE et de BEAUMONT EN VERON ont décidé de mutualiser les missions du service de Police Municipale de CHINON par une mise à disposition ponctuelle,

Considérant que le Maire de la Commune de ANCHE a fait connaître sa volonté de mutualiser les services de la Police Municipale de CHINON sur son propre territoire,

Il est convenu ce qui suit :

Le schéma de mutualisation adopté par la plupart des communes de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire prévoit la mise en place d'une prestation de police municipale partagée entre les communes volontaires. Il s'agit d'une mutualisation de type horizontale.

La ville de CHINON dès 2008 a accepté de mutualiser les effectifs de police municipale pour les communes limitrophes qui le souhaitaient : RIVIERE et SAINT BENOIT LA FORET ont souhaité bénéficier de cette mutualisation, puis en 2016 AVOINE et BEAUMONT EN VERON.

Les missions initialement prévues ayant évolué et le fait que d'autres communes souhaitent maintenant intégrer le dispositif de services de police mutualisé conduisent à proposer une nouvelle convention de mutualisation.

Il est prévu deux systèmes de facturation :

- Pour la commune de SAINT BENOIT LA FORET, la tarification appliquée sera la même que celle appliquée dans la précédente convention de mutualisation soit 20% des charges de fonctionnement du 5^{ème} poste d'agent : Ce coût intègre la rémunération d'un agent titulaire du grade de brigadier de police municipale et ses coûts annexes (vêtements, fournitures, entretien du véhicule, carburant, téléphonie),
- Pour les autres communes : un coût unitaire de service a été calculé et sera facturé en fonction du temps passé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mutualisation du service de Police Municipale avec les communes d'AVOINE, de BEAUMONT EN VERON, de CHINON, de RIVIERE et de ANCHÉ
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la commune de SAINT BENOIT LA FORET,

9. Divers :

- Lecture : - carte remerciements : - M. GASNE, Famille PACHET,
 - Courriers : - Conseil Départemental : Accord subvention pour la numérisation des actes d'état civil,
 - Sénat : Suppression de la Taxe d'Habitation,
 - Boule de Fort : Rencontre le 04 Septembre à 19 H à AVOINE, Véronique SANTERRE et Sylvie JAILLOUX seront présentes,
- SIEIL : demande une participation financière de la commune pour reprendre la compétence GAZ aux Petites Landes : non à l'unanimité,
- Radar mobile : Devis à revoir, options à revoir, accord de principe,

- Site photovoltaïque : bail en cours d'élaboration par le PNR (pour info IEL a mis tout le dossier d'étude à disposition gracieusement),
- Besoin mobilier urbain à définir (poubelles cité des Pins, luminaires),
- Fibre optique prévue sur notre commune pour la fin de l'année 2018, les travaux seront à organiser conjointement avec l'enfouissement des réseaux dans le secteur du Châtelier,
- Roger AUPETIT : doit revoir le devis pour l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes,
- Thierry BENOIST : - S'interroge sur l'avancement des travaux au local de la chasse et au local du service technique,
 - Communique la date de la fête du parc organisée par le PNR : 23 Septembre 2018,
 - Prévoir réflexions concernant les vestiaires du Foot,
 - Organisation du 14 juillet, peu de bénévoles, les associations ne peuvent pas participer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 45.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 29 Juin 2018
Le Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT